



L'ACCIDENT NUCLÉAIRE

APRÈS L'ACCIDENT



Les conséquences d'un accident nucléaire se prolongent bien après la fin des rejets radioactifs. Des **dispositions** doivent alors être prises pour **gérer** cette phase dite **post-accidentelle**.

ACCOMPAGNER LA POPULATION

Les dépôts radioactifs consécutifs à un accident nucléaire dans une centrale peuvent avoir des conséquences sanitaires à long terme qu'il faut limiter. Mais cela engendre également des répercussions économiques, psychologiques et sociales importantes dont il faut tenir compte :

- des personnes sont susceptibles d'être éloignées si l'exposition à la radioactivité dans l'environnement est trop importante ;
- des denrées, issues des territoires contaminés, qui seraient interdites à la consommation et à la commercialisation ;
- des secteurs industriels, agricoles et touristiques qui seraient affectés par des pertes d'activité.

FAIRE UN ÉTAT DE LA SITUATION

La nature de l'accident, l'importance des rejets et les conditions météorologiques du moment (direction et force du vent, pluie) détermineront l'étendue et les niveaux de contamination dans l'environnement.

Afin de préciser les actions de protection de la population à mettre en place, les pouvoirs publics devront déployer un programme de mesures important notamment pour :

- cartographier précisément le niveau de contamination des territoires ;
- mesurer la radioactivité des biens et denrées.

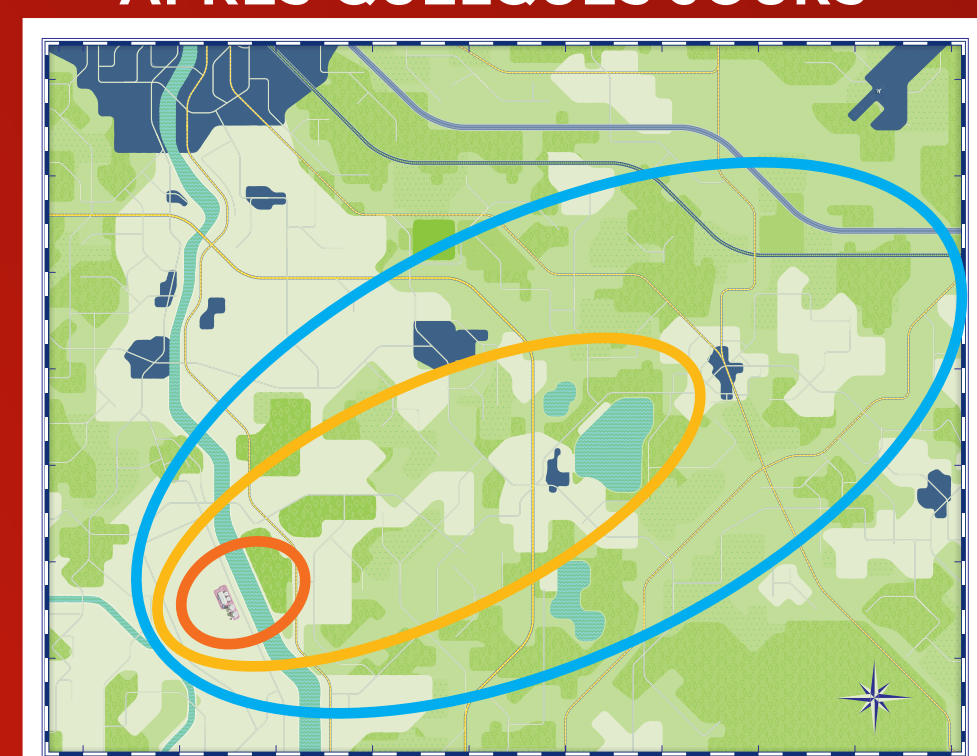
LE ZONAGE POST-ACCIDENTEL, PRINCIPAL OUTIL DE GESTION DES TERRITOIRES CONTAMINÉS

Le zonage post-accidentel a pour objectif de protéger la population tout en assurant la reconquête économique et sociale du territoire. Il vient en complément des actions et recommandations générales. Il est décidé par le préfet, sur proposition de l'ASNR.

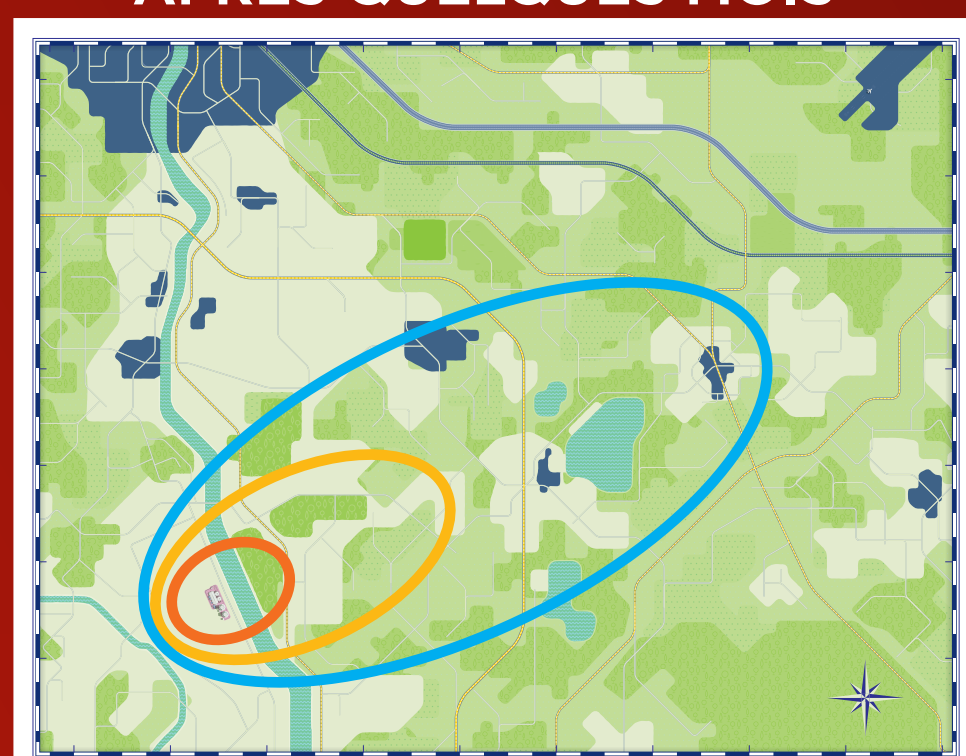
À la fin de la phase d'urgence, elle réalise des mesures permettant de cartographier l'environnement et les denrées alimentaires. Sur cette base, elle recommande au préfet des actions de protection de la population structurées par zone.

Ce zonage comporte une zone d'éloignement, une zone d'interdiction de consommation des denrées fraîches locales et une zone de contrôle avant commercialisation des productions agricoles.

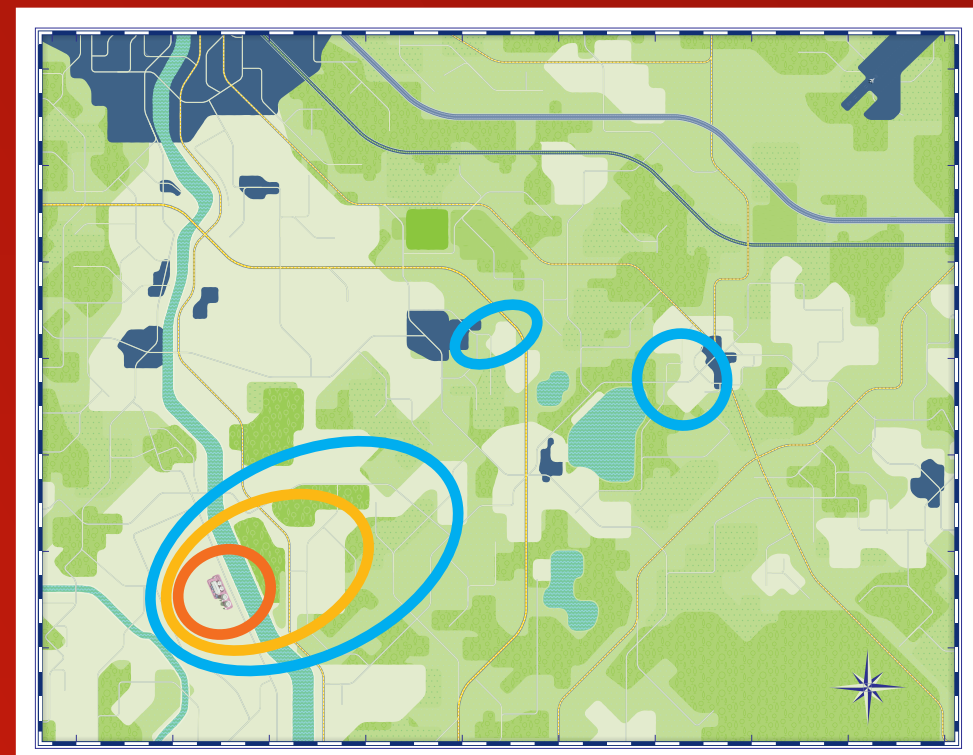
APRÈS QUELQUES JOURS



APRÈS QUELQUES MOIS



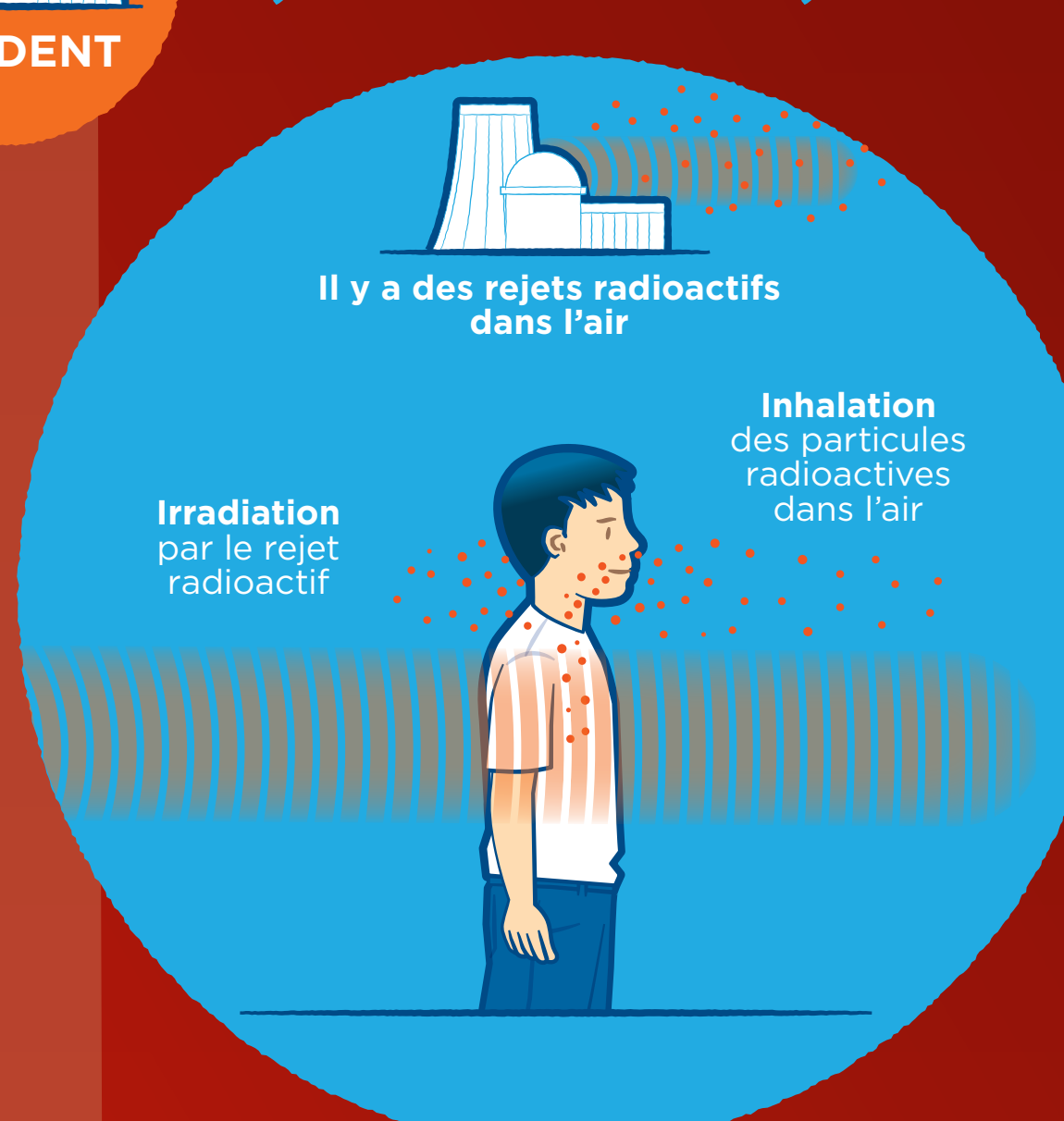
APRÈS QUELQUES ANNÉES



- Zone d'éloignement
- Zone d'interdiction de consommation
- Zone de contrôle avant commercialisation



PHASE D'URGENCE



PHASE POST-ACCIDENTELLE



QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ ET COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Les risques sont liés :

- à la contamination interne par ingestion de denrées alimentaires contaminées. Il s'agit des fruits et légumes cultivés dans les zones contaminées mais aussi de la viande des animaux élevés sur place et des produits d'origine animale (lait, œufs). Pour s'en protéger, il faut limiter sa consommation de produits contaminés ou vérifier le niveau de contamination des produits issus de la production locale (jardins potagers par exemple) avant consommation ;
- à l'irradiation externe due aux rayonnements émis par les radionucléides qui se sont déposés lors de l'accident. Pour s'en protéger, il suffit d'éviter d'aller ou de rester dans les zones les plus contaminées.

LA PRÉPARATION À LA GESTION POST-ACCIDENTELLE EN FRANCE

Le Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire (CODIRPA) a été créé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en 2005, pour réfléchir au sein d'une assemblée pluraliste à la façon de gérer les conséquences d'un accident nucléaire de grande ampleur.

Le site Internet sur le post-accident : www.post-accidentnucleaire.fr permet de se préparer.

En cas d'accident, un guide destiné aux habitants d'un territoire contaminé et un question/réponse destiné aux professionnels de santé pourront être utilisés.



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection